

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

# LE PROPAGATEUR

LE  
**PROPAGATEUR**

BULLETIN BI-MENSUEL  
DU CLERGÉ ET DES FAMILLES

---

DIRECTEUR  
**L. J. A. DEROME**

---

TOME SIXIEME  
1895-96



ADMINISTRATEURS :  
**CADIEUX & DEROME, MONTREAL**  
1603, rue Notre-Dame, 1603

ARCHIVES  
DE LA  
Province de Québec

---

---

# LE PROPAGATEUR

---

---

Volume VI.

1er Mars, 1895,

Numéro 1

---

---

## BULLETIN

---

24 février 1895.

**\*\* Nouvelles diverses.**—Des élections générales ont eu lieu dernièrement au Wurtemberg pour le *Landtag*, ou chambre des Députés. Les conservateurs ont été défaits par les socialistes. Ces élections favorisent considérablement le *particularisme*. — Les derniers froids ont été d'une rigueur exceptionnelle. Ils ont fait de nombreuses victimes en France, en Angleterre et dans plusieurs autres pays d'Europe. En Gallicie, notamment, trente-deux personnes ont été gelées à mort. Les tempêtes de neige ont aussi été terribles et elles ont été la cause d'épouvantables misères. Elles se sont fait sentir en mer et de nombreux naufrages ont eu lieu. — La législature du Nouveau-Brunswick est en session depuis le 13 janvier. — Le 10 février les élections communales ont eu lieu dans toute l'Italie. Les radicaux et les socialistes ont été écrasés par les modérés. Est-ce un signe des temps? Le premier ministre Crispi ne doit pas être sur un lit de roses, car il semble que ces élections ne sont que le prélude de sa déroute aux prochaines élections de la chambre des Députés. — L'ouverture de la première session de la huitième législature d'Ontario a eu lieu jeudi dernier le 21 février. M. W. D. Balfour, député d'Essex-Sud, a été élu orateur. Trois partis sont en présence dans la nouvelle législature : les *Libéraux*, les *Conservateurs* et les *Patrons d'Industrie*. — Plusieurs sociétés secrètes des Etats-Unis ont été condamnées dernièrement par N. S. P. le Pape. Ce sont : la société des *Chevaliers de Pythias*, la société des *Odd-Fellows* et celle des *Fils de la Tempérance*. Ainsi les catholiques sont obligés de se retirer de ces sociétés sous peine d'être rejetés du sein de l'Eglise. — Un procès criminel retentissant qui va prendre rang parmi les causes célèbres vient de se terminer en Belgique. L'accusée, madame Joniaux, a été trouvée coupable d'avoir empoisonné son frère, sa sœur et son oncle afin de profiter de leurs assurances sur la vie. Le nombre des crimes qui se commettent à propos d'assurances sur la vie augmente tous les jours. Malheureusement ils ne sont pas tous découverts, et les coupables jouissent sans être inquiétés, des sommes extorquées aux assureurs.

\* \*\*

**\*\* Concile**—A la date du 15 février, Mgr l'archevêque de

Montréal a publié un mandement dans lequel il annonce que le 28 avril, s'ouvrira le premier Concile Provincial de la province ecclésiastique de Montréal. C'est dans l'église métropolitaine que se tiendront les séances de ce Concile. Y prendront part, l'archevêque métropolitain et ses suffragants les évêques de Saint-Hyacinthe, de Sherbrooke et de Valleyfield et Mgr le coadjuteur de Saint-Hyacinthe.

Dans la dernière partie de ce mandement, après avoir fait allusion à l'extension rapide de la hiérarchie catholique au Canada qui, il y a 70 ans, ne possédait que le siège épiscopal de Québec, et qui maintenant possède 7 archevêques et plus de 20 évêques, Mgr ajoute :

Le premier Concile Provincial de Montréal vient donc à son heure. Il sera en même temps la consécration du passé et la préparation de l'avenir. Le clerge et les fidèles y trouveront une occasion favorable de se répandre en actions de grâces pour tant de bienfaits reçus et de supplier le Dieu Tout-Puissant de vouloir bien veiller toujours sur nous, conserver dans leur intégrité la foi et les pieuses traditions de nos Pères, fortifier de plus en plus au sein de nos populations le règne de Jésus-Christ et djouer les efforts sacrilèges de ceux qui, par haine ou par aveuglement, cherchent à détruire ce règne, au moins à l'entraver et à le restreindre.

\*.\*

\*.\* Zola.—Tous les ouvrages (*opera omnia*) du trop célèbre romancier Emile Zola, viennent d'être condamnés par un décret de la Congrégation de l'Index. Ainsi les catholiques ne peuvent plus lire, sans permission spéciale, les œuvres de l'écrivain pornographe. L'insulteur de Notre-Dame-de-Lourdes est bien puni et cette condamnation, si bien méritée, est le couronnement des déboires qui lui sont arrivés depuis quelque temps. On se rappelle que le pape a refusé d'accorder une audience à l'insulteur de Lourdes, et que l'Académie française refuse toujours sa porte à un candidat perpétuel. Le dernier refus a été encore plus accentué car à la dernière élection Zola n'a pas eu une seule voix. Les académiciens, quelque soient leurs croyances, n'ont pas voulu accorder un fauteuil à l'écrivain ordurier.

\*.\*

\*.\* Manitoba.—Au Manitoba la session de la législature a été ouverte le 14 février. L'orateur de la Chambre, M. J. S. Jackson, député de Rockwood, a donné sa démission comme orateur, et M. Finley Young, député de Killarney, a été élu pour le remplacer. Le discours du trône que les fanatiques ministres du Manitoba ont fait prononcer par le lieutenant-gouverneur, contient un passage séditieux et d'une insolence inouïe. Ce passage est relatif au récent jugement du conseil Privé de Sa Majesté dans la cause des écoles séparées de la province. Le gouvernement s'insurge contre ce jugement et il foule aux pieds l'Acte Constitutionnel et l'autorité de la Reine. Voici ce passage :

“ Un jugement rendu dernièrement par le comité judiciaire du Conseil Privé

sur appel d'une décision de la Cour Suprême du Canada, déclare que la minorité de cette province possède le droit d'appel au gouverneur-général en conseil, attendu que certains droits et privilèges accordés à cette minorité par une législation antérieure avaient été lésés par l'acte des écoles publiques de 1890, et que, par conséquence, le gouverneur-général en conseil a le pouvoir de faire des ordonnances rémédiatrices à ce sujet. Mon gouvernement ne sait pas encore si le gouvernement fédéral lui demandera la modification de cet acte; mais ce n'est pas l'intention de mon gouvernement d'abandonner en aucune façon la détermination qu'il a prise de maintenir le système actuel des écoles publiques, lequel, si on le laissait fonctionner librement, deviendrait bientôt universel dans toute la province." (1)

\* \* \*

\* \* Cuba—Depuis plusieurs années les Cubains désiraient avoir un gouvernement autonome, dans le genre des gouvernements accordés par l'Angleterre à ses colonies. Il a été souvent question de la rupture du lien colonial et de l'annexion de l'île aux Etats-Unis. Il a été aussi question d'autres combinaisons plus ou moins réalisables, notamment de la cession de la *perle* des Antilles que l'Espagne ferait aux Etats-Unis moyennant finances. Tous ces projets ont été abandonnés et l'Espagne, ne voulant pas se séparer de sa plus belle colonie, a résolu de faire droit aux aspirations des partisans de l'autonomie. Elle accorde aux Cubains le privilège de se gouverner eux-mêmes. L'île aura donc son gouvernement. Voici ce que dit à ce sujet une dépêche de Madrid en date du 19 décembre dernier.

"Un compromis a été effectué entre le gouvernement et des députés partisans de l'autonomie de Cuba. Cet arrangement est basé sur la formation d'un conseil qui remplacera le conseil provincial actuel. Cette assemblée, qui siégera à la Havane, se composera de douze membres nommés par le gouvernement de Madrid, du gouverneur-général de Cuba, du président de la haute cour, des plus hauts dignitaires de l'Eglise et de quinze membres nommés par le peuple. Le conseil votera le budget et s'occupera de l'administration locale et financière de tout ce qui se rattache au gouvernement général de l'île de Cuba. L'Espagne conservera la direction politique du pays."

\* \* \*

\* \* Nécrologie.—Sont décédés :

1<sup>o</sup> Le 28 janvier à Paris, le maréchal Antoine-François-Certain Canrobert, le dernier survivant des maréchaux de France. Il est né à Saint-Céré, département du Lot, le 27 juin 1809. Canrobert était l'un des plus illustres généraux de l'armée française, si féconde en hommes éminents. Il avait été nommé maréchal en 1856 en même temps que les généraux Randon et Bosquet. Il s'est couvert de gloire dans tous les combats et batailles auxquels il a assisté, et, sauf celui de général de division, il a conquis tous ses grades supérieurs par des actions d'éclat. Il a fait les campagnes d'Algérie de 1835 à 1849, de Crimée en 1854 et 1855 et d'Italie en 1859.

(1) Traduction de la *Vérité*.

Il s'est aussi extrêmement distingué dans la guerre franco-prussienne en 1870. Sa conduite à Saint-Privat a été vraiment héroïque.

La modestie et l'abnégation de Canrobert égalaient sa bravoure. Il l'a prouvé surtout en trois circonstances mémorables. N'étant encore que lieutenant il refusa la croix de la légion d'honneur pour qu'elle fut donnée à son capitaine, un soldat du premier empire. Ayant succédé au maréchal Saint-Armand dans le commandement en chef de l'armée d'Orient, il donna sa démission et il demanda à servir comme simple général de division sous son successeur, le général Pellissier. Enfin, en 1870, étant commandant du sixième corps d'armée, il se mit sous les ordres de Bazaine qui avait été nommé maréchal après lui.

Les obsèques de Canrobert, présidées par Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, ont été célébrées le 3 février, aux Invalides où il repose à côté de son illustre compagnon de Saint-Cyr, le maréchal Macmahon. Elles ont été célébrées aux frais de l'Etat, les chambres ayant voté un crédit de vingt mille francs à cette fin. Malheureusement le vote de ce crédit n'a pas été unanime, les sans-patrie et les socialistes l'ayant combattu avec une énergie digne d'une meilleure cause. Des forcés ont poussé la haine jusqu'à insulter à la mémoire de l'homme illustre dont la gloire rejaillit sur la France.

2° M. de Giers, le ministre des Affaires étrangères de Russie depuis 1882. Il avait succédé au prince Gortschatkoff. Il est né le 21 mai 1820 et depuis l'âge de 18 ans, il a toujours occupé des positions dans le ministère des affaires étrangères ou des positions relevant de ce ministère, notamment en Turquie, en Suède, en Suisse et en Perse. Il s'est formé à l'école de Gostchakoff, l'un des plus célèbres diplomates du siècle.

3° Le 21 janvier Son Eminence le cardinal Julien Florian Desprez, archevêque de Toulouse et doyen de l'épiscopat français. Il est né le 14 avril 1807 à Ostricourt, département du Nord. Il a été successivement évêque de Saint-Denis, dans l'île de la Réunion, en 1850, évêque de Limoges en 1857 et archevêque de Toulouse en 1859. Il fut créé cardinal en 1879.

4° Mgr Jules Cléret, évêque de Laval en France. Il est né à Carenton, département de la Manche, le 29 décembre 1835. Il fut aumônier de marine et il s'est signalé pendant le siège de Paris. Il fut sacré évêque le 16 février 1890.

5° A Sligo, Irlande, le 15 Janvier, Mgr. Lawrence Gillooly, évêque d'Elphen depuis le premier décembre 1858. Il avait été sacré le 7 septembre 1856 et, avant d'être évêque titulaire, il fut le coadjuteur de Mgr. Browne.

6° A Saint-Liboire, Ernest D. Tétreau, notaire et régistrateur du comté de Bagot depuis 1887.

## LES GLOIRES DE SAINT ANTOINE DE PADOUE

Suivies d'Exercices de Piété par le P. Ant. Denis, de la compagnie de Jésus.

*Nouvelle édition.*—1 vol. in-18 relié..... 50 cts

(Suite)

Il faudrait un gros volume pour raconter toutes les merveilles des immenses travaux entrepris par saint Antoine dans le midi de la France. Contentons-nous de dire qu'en ramenant à Dieu une multitude de pécheurs, il triompha si bien des hérésies, qu'il mérita le nom glorieux de *Marteau des hérétiques*. Qu'il nous suffise de citer quelques-unes seulement des grâces miraculeuses dont il fut l'instrument pour le bien des âmes.

Un notaire vivait au Puy en vrai libertin ; néanmoins le Saint, chaque fois qu'il l'apercevait, se jetait à genoux devant lui. Le libertin, ne voyant dans cet hommage qu'une amère dérision, évitait soigneusement de le rencontrer. Un jour qu'il n'avait pu l'éviter, et qu'il le voyait encore à ses pieds, il lui dit plein d'exaspération : " Si je ne craignais la vengeance de Dieu, je te percerais de mon épée. Pourquoi me ridiculiser ainsi ? — Si je me prosterner devant vous, lui répondit le Saint, c'est que je sais que vous mourrez martyr de la foi. " Le notaire se mit à rire, mais la prédiction se vérifia en Palestine.

Un homme avait charitablement donné l'hospitalité au saint Apôtre. Or, voici que pendant la nuit, il voit la chambre de son hôte inondée d'une clarté merveilleuse ; il approche sans bruit, regarde par une fissure de la porte, et voit au sein de cette lumière le Saint comblé de caresses par un enfant d'une beauté divine. Le Saint, interrogé par son hôte, avoua que cette enfant était l'enfant Jésus ; mais il lui défendit de trahir ce secret avant sa mort. Voilà pourquoi on représente saint Antoine tenant dans ses bras l'enfant Jésus.

Pendant la tenue du concile provincial de son Ordre dans la ville d'Arles, saint Antoine fut chargé de faire les exhortations à ses frères. Or, Dieu montra d'une manière admirable en cette circonstance, que notre Saint n'était mû dans ses prédications que par l'Esprit de Dieu. Un jour qu'il parlait avec une suavité et une onction célestes du titre de la croix et des supplices que le doux Jésus a endurés pour nous dans sa Passion, le frère Monald se retourne tout à coup, et voit saint François d'Assise, qui pourtant était loin de la ville d'Arles. Le saint Fondateur se tenant debout au fond de la place, étendait les mains comme un crucifié et bénissait l'assemblée. Le seul frère Monald eut la vision ; mais tous les frères présents éprouvèrent à cet instant un ineffable sentiment de joie et de consolation divine. L'histoire n'a pu nous dire si saint Antoine vit son Père, qu'il avait en face ; mais la chose paraît d'autant plus vraisemblable que saint François allait bientôt mourir. S'il se montra à Monald, on ne peut douter qu'il ne se



soit montré à Antoine, et qu'il n'ait apparu alors surtout pour faire ses adieux à celui de ses fils qu'il chérissait le plus. L'humilité profonde de notre Saint ne lui permit pas de révéler une faveur extraordinaire, qui était le témoignage le plus éclatant de la sainteté de sa personne et de son ministère.

Il faut bien renoncer, dans une notice, à rapporter une multitude d'autres miracles opérés par Antoine. Mais on peut dire en un mot, que Dieu semblait avoir remis en ses mains sa toute-puissance.

Notre saint Thaumaturge rendait subitement la santé aux malades, la vue aux aveugles, la vie aux morts. Un jour qu'il prêchait en plein air, il empêcha une pluie battante de mouiller un seul de ses auditeurs. Un autre jour, une bonne femme, heureuse de servir le Saint, commit presque coup sur coup deux maladresses, qui firent l'occasion de deux miracles, charmantes récompenses de sa charité. Dans son empressement, elle avait oublié, avant de quitter la cave, de fermer le robinet, et tout le vin du tonneau s'était répandu par terre; apportant avec le même empressement le vin qu'elle avait tiré, elle brisa par un choc imprévu, sous les yeux du Saint, la coupe fragile qui le contenait. Antoine, ému de sa peine, rapproche les deux débris, remet la coupe dans son état primitif, et remplit le tonneau d'un vin délicieux. Une autre fois, tandis qu'il prêchait un homme effaré se précipite dans l'auditoire et vient dire à une femme que son fils est mort. Le Saint, interrompant son discours, assure du haut de la chair à cette pauvre mère qui se levait terrifiée, que son fils est plein de vie, et que ce messager perturbateur est un démon, dont le seul but est de jeter le trouble dans l'assistance. Il arriva une fois, au Saint lui-même, qui irritait l'enfer par sa sainteté et par la foule innombrable d'âmes qu'il lui arrachait, d'être attaqué par le démon. Celui-ci lui serrait la gorge et semblait sur le point de l'étouffer. Mais Antoine le chassa aussitôt en récitant à la Vierge sa prière chérie : *O gloriosa Domina* ; et son âme fut au moment même inondée de consolations célestes.

C'est ainsi que notre Saint bien-aimé passait de ville en ville, de bourgade en bourgade, faisant partout le bien, comme Jésus, dont il était le fils privilégié. Partout on accourait vers lui comme à un père et à un sauveur ; des foules immenses le suivaient ; comme un divin aimant, il attirait à lui tous les cœurs, bien moins encore par le charme irrésistible de son éloquence et de ses miracles que par celui de sa sainteté et de l'ineffable bonté de son âme. S'il était le fléau de l'enfer et le marteau des hérésies, son cœur était débordant de douceur pour ceux que l'hérésie avait séduits ; et s'il les forçait d'abjurer leurs erreurs et de pleurer leurs égarements, c'était bien plus par l'irrésistible puissance de sa charité et de son dévouement que par la force de ses discours. Sa parole, il est vrai, savait être comme un tonnerre qui terrifiait les endurcis ; mais elle était aussi comme une huile d'une douceur céleste, sortant du trésor de son cœur et découlant de ses lèvres. On compte à travers les âges les hommes qui comme lui ont ravi,

ont conquis les cœurs ; et si après six siècles le nom d'Antoine est un nom qui fascine encore et enchaîne les âmes, un nom populaire tel qui n'en fut peut-être jamais, que faut-il penser du suave et tout-puissant empire qu'il exerçait de son vivant sur ses contemporains ?

Un grand événement, celui de la mort triomphante de saint François d'Assise, allait rappeler définitivement notre glorieux Saint du midi de la France, pour le rendre à l'Italie, et lui faire consacrer surtout au salut de son Ordre le peu d'années qui lui restaient encore. Comme il était *Custode* de la province de Limoges, sa sainte règle lui faisait un devoir de se rendre à Rome, et d'assister au Chapitre général qui devait donner un successeur à saint François. C'était encore une fois, comme nous le verrons, une disposition admirable de la Providence en faveur de l'Ordre Séraphique, en même temps qu'une occasion de faire briller plus que jamais Antoine sur le plus grand théâtre qu'offrit alors le monde.

Par une marque éclatante de sa bonté envers sa Sainte Eglise, mais aussi envers les fils du saint Patriarche François, Dieu avait placé sur la chaire de Pierre le cardinal Hugolin. Ami intime de l'humble et pauvre Fondateur des Frères mineurs et protecteur de son Ordre, Grégoire IX, à qui François avait prédit son élévation, voulut que le Chapitre général se tint à Rome, sous ses yeux et sous ses auspices, le 20 mai 1227. Antoine arriva dans la ville éternelle avant le carême qui précéda de quatre ans sa glorieuse mort.

Le Souverain Pontife, qui n'avait jamais vu Antoine, mais qui avait entendu raconter tant de merveilles sur sa sainteté, ses travaux apostoliques et ses miracles, regarda comme une grâce l'arrivée de ce thaumaturge, âgé de moins de trente-deux ans, et qui avait déjà étonné le monde, non moins par son humilité que par ses victoires sur l'enfer. Il le reçut avec une tendresse pleine de vénération, et s'entretint longtemps avec lui des intérêts de l'Ordre Séraphique. Le carême allait s'ouvrir. Grégoire IX enjoignit au Saint, malgré les répugnances de son humilité, de prêcher les grandes stations quadragésimales de Rome, en présence du peuple romain, des évêques, des cardinaux et du Pape lui-même. A peine Antoine eut-il commencé qu'on vint en foule de tous les points de la ville pour l'entendre. Jamais on n'avait entendu une semblable parole dans la ville éternelle. Cette parole, en effet, était comme un flambeau ardent qui illuminait les âmes et enflammait tous les cœurs. Les auditeurs fondaient en larmes, ils sortaient du temple convertis et se frappant la poitrine. C'est en entendant un de ces discours, que Grégoire IX, ravi d'une parole si sainte et d'une connaissance si profonde des Ecritures, appela Antoine l'Arche sainte contenant le Divin Testament, *Arca Testamenti*. L'approche de la semaine sainte avait amené à Rome une multitude d'étrangers parlant toutes sortes de langues. Or, tous, attirés par la réputation du Saint, voulaient au moins le voir, s'ils ne pouvaient le comprendre. Il vint donc au pied de sa chaire des alle-

mands, des français, des espagnols, des portugais, des anglais, des grecs, des slaves et d'autres encore. Quel ne fut pas leur saisissement et leur stupeur, quand ils entendirent le prédicateur thau-mathurge parler à chacun dans un même discours la langue de son pays?

Le Chapitre général de l'Ordre franciscain s'ouvrit le jour de la Pentecôte. Le vicaire de saint François, Elie de Cortone, y fut élu Ministre général de l'Ordre. Ce choix allait mettre en péril l'esprit même et la règle de saint François; mais la Providence veillait sur un Ordre destiné à faire de si grandes choses pour la gloire de Dieu et le bien de l'Eglise; il lui donna à l'heure du danger un sauveur dans la personne d'Antoine, dont il fit ainsi le second père des Frères mineurs après saint François.

Le Chapitre qui élut Elie mit Antoine à la tête de la province de Bologne, la plus importante de l'Ordre, et qui renfermait l'Emilie ou Lombardie, en sorte que le territoire dévolu de notre Saint s'étendait depuis Rimini jusqu'aux Alpes et contenait la Vénétie, Udine et la Carniole.

Avant d'entreprendre cette tâche immense, Antoine voulut aller puiser de nouvelles forces à Assise, sur le tombeau de son séraphique Père, et aux pieds de Notre-Dame des Anges. Nouvel Elisée, il revint rempli de l'esprit, de la force et du zèle de son glorieux Père; et s'élançant comme un géant dans la carrière que l'obéissance lui avait ouverte, il se mit à parcourir, à évangéliser, à sanctifier le vaste territoire que Dieu ouvrait devant lui. Rimini et Ravenne le revirent avec des transports de joie. Sans perdre un moment, il évangélisa au milieu de fatigues incroyables ajoutées aux incessantes sollicitudes de son provincialat, Aquilée, Triest, Goritz, Udine, Crémone, Gémona, Conegliano, Trévise et Venise. On ne lui laissait pas de repos dans les intervalles de ses prédications apostoliques; tous voulaient le voir, l'entretenir, le consulter; et tel était l'éclat jeté sur son Ordre par sa sainteté, qu'un grand nombre de jeunes gens se présentaient à lui pour partager sa sublime vocation; et le Saint fondait pour eux de nouveaux monastères.

En fondant un de ces couvents à Gémona, le Saint fit un éclatant miracle. Comme on lui avait fait l'aumône de quelques pierres pour la nouvelle construction, il demanda à un paysan qui passait avec un chariot, de les transporter par charité. "Je ne le puis, lui répondit le charretier avec un sourire moqueur; car je dois conduire au cimetière le cadavre que vous voyez-là." Il montrait son fils qui était en pleine santé. "Qu'il en soit comme vous dites," lui répondit le Saint. Mais voilà que continuant sa route, le charretier se tourne vers son fils pour se divertir avec lui de sa plaisanterie déplacée. Quel n'est pas son effroi, en voyant qu'il parle à un mort? Il pousse un cri, et revenant tout en larmes auprès d'Antoine, il lui dit son malheur et lui demande pardon, le suppliant d'avoir pitié de lui. Le Saint cède à sa supplication, s'avance vers le cadavre, fait sur lui le signe de la croix et le rend plein de vie à son père.

Dieu ménagea à Antoine une de ces épreuves qu'il se plaît parfois à envoyer à ses plus grands serviteurs, pour leur faire sentir la parole de Jésus à ses Apôtres : *Sans moi vous ne pouvez rien.* Tandis que partout notre Saint était l'objet d'une vénération profonde et excitait un prodigieux enthousiasme, il rencontra à Udine des dispositions tout opposées ; on ne lui témoigna dans cette ville que dédain et mépris. Un jour même qu'il était monté sur un arbre pour prêcher, on se mit à le huer et à le couvrir de crachats. La seule vengeance du Saint fut de se mettre en prière pour cette cité coupable. Sa prière fut exaucée, et Dieu fit entendre à ceux qui rejetaient sa divine parole, la voix miséricordieuse encore de ses châtements. D'effroyables tremblements de terre menacèrent la ville d'une ruine complète. Les habitants épouvantés comprirent le langage du ciel, et vinrent se jeter aux pieds du Saint, implorant secours et pardon. Tous se convertirent, et dans la suite ils ne représentèrent plus le Saint sur les images que prêchant du haut d'un arbre.

C'est à Padoue, ville qui allait lui donner son nom, qu'Antoine allait surtout consacrer avec un éclat plus grand que jamais la fin de sa courte vie. Il avait trente-trois ans, quand il descendit de la colline d'où, pour la première fois, il contemplait la gracieuse Padoue bordée de côtes ravisants. Il s'arrêta un moment en présence de ce riche tableau. C'était là qu'il allait couronner sa glorieuse carrière ; c'était là que son corps sacré allait reposer et attirer pendant tant de siècles des foules de chrétiens arrivant de tous les pays pour vénérer son tombeau. Ces merveilles, il les voyait à ce moment dans l'avenir par la révélation que lui en faisait le Saint-Esprit. Aussi les yeux fixés sur Padoue, qui allait être comme son immortelle épouse et lui donner son nom, il chanta lui-même la gloire dont il allait couronner cette épouse fidèle, et dans un transport prophétique et tout céleste, il s'écria :

“ Padoue, ô bienheureuse Padoue, que tu es belle et que tu es grande ! Combien est éclatante la couronne qui ceint ton front ! Bientôt, bientôt ta gloire grandira encore, et ton nom sera porté jusqu'aux cieux ! Que d'étrangers, que de pèlerins viendront de toute part visiter tes murs, s'honoreront de fouler ton sol, et te demanderont le remède aux maux du corps et de l'âme.”

Quand saint Antoine entra dans Padoue, cette ville était en proie à deux grands fléaux, l'hérésie et la guerre civile. Padoue crut sentir que le ciel faisait descendre sur elle sa divine miséricorde, quand il lui envoya son Ange, l'Apôtre admirable, le grand thaumaturge dont le nom et l'amour étaient répandus partout. Une foule immense se pressait autour de la chaire du saint prédicateur. Antoine fut bientôt maître de tous les cœurs ; car si la vue de ses vertus et la force de son respect les pénétraient de respect et de crainte, il savait se gagner plus puissamment encore leur confiance et leur affection par les charmes et la miséricorde de son cœur. A ces dons si précieux du ciel vint se joindre plus que jamais celui des miracles.

Le Saint venait de prêcher. Un malheureux père s'approche de

lui, portant dans ses bras sa petite enfant épileptique et paralysée des jambes, le conjurant de faire sur elle le signe de la croix. A peine le Saint a-t-il fait sur elle le signe de la croix que l'enfant, délivrée de tous les maux, est rendue à une santé parfaite.

Un jeune homme se confessant à notre Saint d'avoir donné un coup de pied à sa mère ; celui-ci, pour lui inspirer l'horreur de sa faute, lui avait dit que ce pied méritait d'être coupé. Le pénitent fut touché d'un si vif repentir, qu'étant rentré chez lui, il s'arma d'une hache et se coupa le pied. A la vue de cette horrible mutilation, la famille éplorée accourt auprès d'Antoine. Le Saint se transporte aussitôt près de l'imprudent jeune homme. Après avoir prié, il prend le pied amputé, l'ajuste à la jambe, fait le signe de la croix sur l'endroit de l'amputation, et au moment même le jeune homme est guéri.

Un riche usurier venait de mourir ; ses proches viennent prier saint Antoine de faire une allocution à ses funérailles. Le Saint accepte et prend pour texte ces paroles du Sauveur ; *La où est votre trésor, là aussi est votre cœur* ; et se sentant tout à coup inspiré d'en haut, il dit avec un accent qui glace son auditoire : " Le riche est mort, et il est enseveli dans les enfers. Allez voir son trésor, et vous y trouverez son cœur." Après les funérailles, les parents du défunt allèrent en effet visiter l'or qu'il avait amassé injustement, et comme le Saint l'avait dit, ils y virent avec effroi le cœur encore animé du damné.

Comme Jésus au cœur débordant de bonté et d'amour, Antoine était plein de bonté et de miséricorde pour les pauvres pécheurs ; mais comme Jésus aussi, il savait s'élever avec une rare énergie contre les cruels oppresseurs du peuple, et les faire trembler. C'est ainsi qu'en vertu même de sa charité pour les malheureux, il ne craignit point d'entreprendre et de briser un tyran qui répandait partout l'effroi. Cet homme puissant et féroce, dont le nom est écrit dans l'histoire en caractères de sang, était le terrible Eccelino de Romano ; il exerçait sa cruauté et semait le carnage dans les contrées voisines de Padoue, il avait inauguré son brigandage par un massacre dans une ville peu éloignée ; aussi les Padouans étaient-ils saisis d'épouvante ; car le monstre approchait. Le Saint s'appuyant sur Dieu, et n'écoutant que sa charité, ne craignit pas d'aller à la demeure du terrible Eccelino et de lui demander audience. Arrivé en sa présence, et voyant rangés autour de lui des soldats en armes et toujours prêts à l'assassinat sur le moindre signe de leur maître. Antoine, sans éprouver aucune émotion, s'adressa au chef de cette troupe de brigands : " Jusques à quand, ô ennemi de Dieu, ô tyran cruel, répandras-tu le sang de chrétiens innocents ? Tremble, malheureux, car l'arrêt du Dieu vengeur est suspendu sur sa tête, arrêt horrible et épouvantable." Il continua ainsi de lui dire avec intrépidité les choses les plus dures. Pendant ce temps, les satellites interrogeaient les yeux du tyran, s'attendant à chaque instant à recevoir l'ordre de frapper ; mais l'ordre ne vint pas. Le féroce brigand était humilié et brisé ; la fureur du tigre semblait avoir fait place

à la douceur de l'agneau ; se mettant la corde au cou, il tomba aux pieds du Saint, reconnut ses crimes et promit de s'en corriger. Après le départ du Saint, Eccelino dit à ses satellites étonnés : " Vous ne vous expliquez pas ce qui vient de se passer, mais vous allez le comprendre. Tandis que l'homme de Dieu me parlait, j'ai vu une lumière surnaturelle jaillir de sa face ; elle m'a terrifié : j'ai cru qu'au moment même j'allais être jeté dans l'abîme de l'enfer." A dater de ce jour, on vit s'opérer dans le cruel tyran un changement étonnant. Toutefois il ne cessa point d'exercer la violence, et Antoine ne cessa point de prêcher avec fermeté contre lui. Excéline voulut un jour, avec une malice raffinée, mettre à l'épreuve le désintéressement de l'homme de Dieu. Il lui envoya par ses esclaves un riche présent, recommandant à ceux-ci de le lui offrir avec les plus grandes marques de respect et de dévouement.

" S'il reçoit le présent, leur dit-il, tuez-le ; s'il le refuse, supportez avec patience tout ce qu'il vous dira de pénible, et ne lui faites aucun mal." Les serviteurs reçus par le Saint lui dirent : " Votre fils Eccelino de Romano vous supplie de daigner accepter ce présent comme gage de l'affection qu'il a pour vous, et vous demande, en retour, de prier le Seigneur pour le salut de son âme." Antoine les arrêtant tout court, les accabla de tout le poids de son indignation ; il rejeta leur présent, leur disant qu'il n'avait pas à recevoir ce qui n'était le fruit de leurs rapines criminelles, et que tout ce qu'ils possédaient serait leur perdition. Là-dessus il leur signifia qu'ils avaient à se retirer sur-le-champ, et à ne pas souiller plus longtemps par leur présence la maison des serviteurs de Dieu. Ces envoyés humiliés, morfondus et le cœur dans l'âme racontèrent à leur chef ce qui s'était passé. Celui-ci, après avoir tout entendu, leur dit pour toute réponse : " C'est un homme de Dieu, ne le touchez pas et laissez-le dire ce qu'il voudra contre moi."

Padoue était devenue la cité aimée de notre Saint, et le Saint était devenu l'aimé de Padoue. Plus que toutes les autres villes elle lui avait laissé opérer en elle des prodiges de conversion et de sanctification. En proie, lors de son arrivée, à toutes sortes de maux spirituels, et tremblant à l'aspect toujours menaçant du Eccelino, elle s'était jetée dans les bras d'Antoine, comme dans les bras d'un sauveur et d'un père. Aussi notre Saint l'appelait-il sa chère Padoue. Nulle part il n'avait exercé son ministère sacré avec plus de fruit et de consolation ; mais chargé du provincialat de Bologne, il ne pouvait se donner exclusivement à elle ; et nous le voyons sortant de Padoue, se dépenser avec des fatigues incroyables pour les intérêts de son Ordre et évangéliser tour à tour Milan, Vérèse, Vêrone, Brescia et Florence.

Une bien dure épreuve allait abreuver de douleur et déchirer le cœur d'Antoine ; cette épreuve était celle qui allait fondre sur son Ordre ; et le ciel destinait notre Saint à devenir sur la croix le sauveur de cet Ordre, qui devait donner au ciel tant de Saints et à l'Eglise une multitude innombrable de fervents religieux et de zélés apôtres.

L'Ordre Séraphique, destiné à braver les âges à venir, devait être éprouvé ; et Dieu permit qu'il passât par la plus cruelle tempête qui puisse assaillir un Ordre naissant. Un an avant la mort de saint Antoine, la translation du corps de saint François donna lieu au Chapitre général de l'Ordre Séraphique, tenu à Assise, l'an 1230, pendant les fêtes de Pentecôte. Le temps et les occasions n'avaient pas manqué au ministre général, Elie de Cortone, pour se faire connaître. Ceux des frères qui avaient l'œil exercé, avaient découvert en lui avec de grands talents naturels, et un grand prestige, une ambition très prononcée, et surtout une propension au faste, qui allaient en peu de temps saper les fondements d'un Ordre qui repose sur la pauvreté, l'humilité et la simplicité. Antoine, qui n'avait pas moins de génie que lui, et qui était éclairé de la lumière des Saints, eût bientôt aperçu l'imminence du danger et la pressante nécessité de le conjurer ; les agissements et les habiletés du ministre général étaient percés à jour par lui. Elie, à l'occasion de la basilique qu'il avait élevée en l'honneur de saint François, avait demandé, pour acquérir l'argent nécessaire à l'exécution de son plan, des privilèges opposés à la règle du saint Fondateur qu'il se proposait d'honorer, et, avec l'habileté qui lui était propre, il s'efforçait de persuader à ses frères que la règle de François était appropriée à la vie des grands Saints, mais ne devait pas être observée à la lettre par les religieux ordinaires. Ces principes subversifs du nouvel Institut troublèrent les religieux qui étaient foncièrement pénétrés de l'esprit du Fondateur et ils se concertèrent en secret pour arrêter le fatal progrès. Mais ils n'osaient protester en public, car ils craignaient d'attirer sur eux l'indignation d'un homme qui tenait en mains le pouvoir, et de tourner contre eux la masse des religieux qui, par conviction ou par crainte, par ignorance ou par simplicité, étaient devenus les partisans d'Elie. Il n'y en eut que deux qui eurent le courage de se déclarer les défenseurs de leur saint Institut en face de celui qui abusait de son autorité pour le démolir : ce fut Antoine et Adam de Marisco, anglais d'origine. Seuls, dans l'intérêt de la gloire de Dieu et de leur Ordre, ils osèrent se vouer à toutes les conséquences de leur héroïque courage. Les partisans d'Elie, comme ils devaient s'y attendre, les firent passer pour des schismatiques qui semaient la division parmi les frères ; mais, pour le bonheur de l'Ordre, ni les reproches, ni les injures, ni les mauvais traitements, ni la crainte de la prison où ils faillirent un instant être jetés, ni les censures évidemment injustes et de nulle valeur dont ils furent chargés, ne purent arrêter leurs âmes éclairées et magnanimes. Tous deux, voyant que leurs efforts auprès d'Elie et de la bande de ses adeptes étaient inutiles, résolurent de prendre le chemin de la ville éternelle pour sauver leur Ordre. Craignant à bon droit les poursuites d'Elie, ils choisirent, pour s'y rendre, des voies détournées, évitèrent ainsi les courriers qu'envoya le ministre général pour les saisir, et arrivèrent aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ.

Grégoire les reçut comme ses enfants, et après les avoir enten-

du, il gémit de voir un si bel Ordre scindé si tôt après la mort de son saint Fondateur, et comprit que tout retard pouvait être fatal. Il ordonna donc à tous les frères capitulaires d'Assise de se rendre à Rome avec Elie. Quand ils furent en présence du Pape, Antoine et son compagnon, plaidèrent contre Elie en faveur de la Règle. Elie défendit si mal sa mauvaise cause que Grégoire IX le déchargea de sa dignité et ordonna au Chapitre de lui choisir un successeur. Cet événement fut le salut de l'Ordre, en même temps qu'une grâce pour Elie, qui finit par se reconnaître et mourut dans la paix du Seigneur. L'esprit primitif de François fut rétabli parmi ses enfants, et l'ordre franciscain qui devait donner tant de fruits à l'Eglise, fut plus solidement enraciné qu'il ne l'était avant la tempête.

Le Souverain Pontife témoigna sa reconnaissance aux deux nobles Fils du Fondateur séraphique. Antoine ne demanda au Pontife d'autre grâce que celle de n'avoir plus aucune charge dans l'Ordre et de se livrer tout entier au ministère apostolique. Le Pape accéda à ses désirs, à la condition que le Saint rédigeât et ordonnât ses ouvrages. Antoine obéit et pour écrire avec plus de tranquillité, il se retira pour quelque temps sur le mont Alverne devenu si célèbre par les stigmates de saint François.

Quand il eut avancé son travail au sein de la solitude et dans les délices célestes, il reprit le chemin de Padoue au mois de septembre de l'an 1230. On ne peut se faire une idée de la joie qui se répandit dans toute la ville, quand on apprit le retour du Saint bien-aimé. Antoine fit marcher de pair et la composition de ses ouvrages, et l'enseignement de la théologie, et la prédication. Cependant la maladie, suite de tant de travaux, commençait à le miner, quand il prêcha son dernier carême à Padoue. Toutefois, malgré son affaiblissement toujours croissant, il continuait tous ses travaux, ne prenant son repas que vers le soir. L'affluence à ses sermons était elle, qu'il lui fallut laisser les églises pour prêcher sur les places publiques. On raconte qu'il lui arriva d'avoir devant lui un auditoire de trente mille personnes. Tous, nobles et ouvriers, habitants de la ville et des campagnes voisines, accouraient pour entendre sa parole; et l'évêque lui-même faisait partie de cette immense assemblée. On quittait tout, ateliers, boutiques, bureaux, pour venir écouter et contempler le Saint. La vénération qu'on lui portait était si grande, que les femmes coupaient les bords de sa pauvre tunique et les regardaient comme de précieuses reliques. Chacun voulait au moins toucher ses vêtements, et bien des fois, si une garde ne s'était pas formée pour le protéger, le Saint eut été en danger d'être étouffé. On sentait, pour ainsi dire, sortir de lui, comme du divin Sauveur, une vertu mystérieuse. Ceux mêmes qui ne parvenaient pas à l'approcher, éprouvaient de loin cette influence salutaire; et plusieurs pénitents assurèrent que pendant leur sommeil, le Saint leur était apparu et leur avait dit: "Levez-vous, et allez vous confesser; surtout n'oubliez pas d'accuser tels et tels péchés." Or, ces péchés n'était connus que de ceux qui les avaient commis. (à suivre)



## LA MÈRE SELON LE CŒUR DE DIEU

Ou devoirs de la mère chrétienne envers ses enfants, par l'abbé J. Berthier, M. S.  
—Quatrième édition, revue et corrigée.

1 vol. in-12..... \$0.40

Il est entre l'Eglise du ciel et celle de la terre une merveilleuse harmonie : de même qu'au ciel il y a différents degrés dans la béatitude et dans la gloire, de même ici-bas l'Eglise, variant pour les hommes les moyens de sanctification, leur offre des états divers, où ils peuvent mériter chacun des récompenses particulières.

Dignes du Dieu qui les a établis, tous ces états sont saints ; mais tous n'ont pas la même perfection, ni la même utilité pour le salut. Le plus élevé, sans contredit, est l'épiscopat, chargé de perpétuer à travers les siècles la mission de Jésus-Christ sur la terre ; au second rang se place la vie religieuse, où l'homme, dans un sacrifice absolu, se consacre à Dieu tout entier. Vient ensuite la virginité, qui, selon le langage des Pères, a attiré le Fils de Dieu sur la terre, qui peuple le ciel d'élus et qui fait la gloire du sacerdoce catholique. Enfin se présente le mariage chrétien, l'un des sept sacrements de la loi nouvelle, appelé par l'Apôtre une honorable alliance. Institué pour perfectionner dans les époux leur amour mutuel, ce sacrement peut, lorsque les âmes sont avides de sainteté, les soutenir à de sublimes hauteurs.

Citons pour exemple saint Heuri, empereur d'Allemagne. A son lit de mort, il fit appeler les parents de sainte Cunégonde, son épouse, et quelques-uns des princes de la cour, et, prenant la main de la sainte impératrice : " Je vous recommande, leur dit-il, celle que vous m'avez donnée pour épouse ; la voici ; je l'ai reçue vierge, et vierge je vous la rends." Parfaits imitateurs de Marie, Mère de Dieu, et de Joseph, son chaste époux, ils avaient, pendant plus de vingt années, vécu dans l'union la plus virginale et la plus sainte.

Assurément, selon le mot de saint Jérôme, " Dieu n'impose point la vie des anges, il se contente de l'enseigner ; " il invite au plus parfait, mais sans y obliger. En dehors de la chasteté parfaite, gardée dans le mariage d'un libre et mutuel consentement des époux, il reste une autre tâche glorieuse révélée par saint Paul, dans les termes les plus exprès, à l'épouse chrétienne : " La femme, dit-il, se sanctifie en mettant des enfants au monde ; " grande mission qui associe, en quelque sorte, l'épouse à la puissance féconde et aux admirables desseins du Créateur.

Malheur donc aux femmes qui, d'un côté renonçant à l'héroïsme d'une chasteté absolue, de l'autre cédant par une lâche dé-

fiance de la Providence et de l'avenir, à la crainte égoïste des saintes fatigues de la maternité, transgressent d'une manière grave les lois du mariage chrétien. Elles errent dans les voies ténébreuses de l'égoïsme et de la sensualité, qui aboutissent à la perdition. Mais "heureuses, au contraire, celles dont les entrailles saintement fécondes ont donné à la terre et au ciel des enfants nombreux. Et heureuses les mamelles qui les ont allaitées. Jamais une mère ne mit de plus nobles joyaux sur son cœur."

Dans les ténèbres de l'idolâtrie, la femme païenne, sans comprendre toute la dignité de sa mission, était noblement fière cependant de sa fécondité : c'était avec un légitime orgueil qu'elle se réjouissait d'avoir de nombreux enfants en qui elle pût revivre elle-même, qui fussent les héritiers des vertus de leurs ancêtres, l'espérance et le soutien de leur patrie.

On connaît l'histoire de Cornélie. Un jour qu'une dame romaine la priaît de lui montrer ses ornements : "Attendez quelques instants," répondit la noble mère; et quand ses fils rentrèrent des écoles de Rome : "Voici, dit-elle en les montrant, les ornements de Cornélie."

A combien plus juste titre la mère chrétienne doit-elle être fière de ses glorieuses fonctions. En effet, dans l'enfant qu'elle porte, sa foi lui découvre un être immortel, fait à l'image de Dieu. A peine aura-t-il vu le jour qu'il deviendra enfant de l'Eglise. Sa première parole nommera son Père au ciel en même temps que celui de la terre; au premier rayon de intelligence naissante, au premier battement affectueux de son cœur, il commencera à s'élever jusqu'à son Créateur par la connaissance et par l'amour. Formé par une mère pieuse, cet enfant, tout permet de l'espérer, viendra augmenter le nombre de ceux qui mettent leur bonheur à louer Dieu et à le servir; car les leçons de la mère ont sur son enfant un empire de douceur et de persuasion auquel rien ne saurait résister.

"L'homme, au moral comme au physique, n'est que ce que la femme le fait, a dit le Père Ventura. La même mère qui lui a donné la vie du corps par son sang, lui donne la vie de l'intelligence par sa parole.

"C'est ordinairement la femme qui fait le bonheur ou le malheur de la famille, et qui est le grand instrument, le grand levier de sa moralité ou de sa corruption. Souvent la famille tout entière n'est que ce que la femme la fait. Elle n'est que le miroir de ses bonnes qualités ou de ses défauts, de ses vertus ou de ses vices."

Quelle salutaire influence n'exerceraient donc pas les mères si, avec un généreux dévouement, avec une sainte persévérance, elles se mettaient résolument à l'œuvre! Par elles, ce n'est pas seulement la famille, c'est la société tout entière, qui serait régénérée. C'est pour aider la femme chrétienne à cette œuvre réparatrice, dont les circonstances actuelles font sentir davantage encore le besoin, que nous publions ce livre. Dans ces quelques pages, nous lui exposerons successivement toutes ses obligations, désireux de les lui faire comprendre et aimer, pour mieux l'engager à les

remplir. Fidèle à ses devoirs, la mère de famille réussira à faire de ses enfants des hommes et des chrétiens, tandis que sa négligence les exposerait aux plus redoutables périls, et les conduirait aux chutes les plus déplorables. Par l'oubli coupable d'une seule des graves obligations que la maternité lui impose, la femme chrétienne peut compromettre tout à la fois l'avenir et le salut éternel de ses enfants, et se jeter elle-même hors de la voie qui mène au ciel. Donc quelle importance pour elle de remplir, sans exception aucune, tous ces devoirs et par cela même de les connaître, puisqu'elle ne saurait, en les ignorant, les mettre en pratique.

Sans doute, bien des fois ce livre tombera entre les mains de mères qui ont mis, à s'instruire de ce qu'elles doivent à leurs enfants, tout le soin qu'exige d'elles une connaissance si nécessaire; mais combien peut-être, au milieu des sollicitudes et des préoccupations de la vie, ont perdue de vue quelques-unes de leurs obligations! Cet écrit est destiné à les leur rappeler toutes. Aussi avons-nous tâché de n'y rien omettre et en même temps de de n'y rien exagérer.

Après avoir parlé, tout d'abord, de l'amour maternel en général, amour qui est l'âme, pour ainsi dire, et l'inspirateur de tous les autres devoirs de la mère, après avoir flétri l'un des plus funestes défauts de cet amour, nous traitons en détail des soins tant corporels que spirituels dus par la mère à ses enfants; mais, sans qu'il soit besoin même d'en avertir, on comprend que les soins spirituels aient réclamé de nous plus de développements et que nous leur ayons donné de beaucoup la plus large part.

Traiter de l'éducation, c'est une tâche difficile; aussi, nous ne craignons pas de l'avouer, nous avons cherché un concours partout où nous avons pu le trouver. Nous avons fait appel à l'autorité de l'expérience comme à celle des auteurs qui ont le mieux étudié la même question que nous; et souvent, pour donner plus de poids à nos conseils, nous avons préféré citer plutôt que de parler nous-mêmes. Nos lectrices nous sauront gré d'avoir à la fois mis sous leurs yeux et réuni de nombreux exemples, choisis dans la vie des femmes qui se sont sanctifiées dans le mariage, ainsi que de lumineux et éloquents passages, tirés des saints Livres, des Pères de l'Eglise, et des moralistes qui, à une époque encore récente, ou de nos jours, ont écrit d'une manière plus compétente sur l'éducation.

Pour ne point rompre l'unité de notre livre, nous avons renvoyé à la fin des appendices qui le complètent et que nous aurions regretté d'omettre, parce qu'ils nous ont paru avoir un côté pratique très utile.

Le premier traite des devoirs de la femme chrétienne envers ses domestiques; le second, des exercices de piété dans lesquels elle puisera la force de remplir toutes ses obligations.

Que Notre-Seigneur, par Marie, bénisse cet humble travail, pour sa plus grande gloire et le salut des âmes rachetées par son sang!

PARTIE LÉGALE<sup>(1)</sup>

Rédacteur : ALBY

## TEMOIN.

QUESTION.—L'article 249 du Code de Procédure Civile, relatif au droit d'un témoin de se faire livrer d'avance ses frais de voyage, est-il absolu, ou bien y a-t-il des cas où un témoin est obligé d'obéir quoiqu'on ne lui ait pas offert de frais de voyage ?

Clerc-Notaire.

RÉPONSE.—Il paraît qu'on peut s'exempter d'offrir les frais de voyage au témoin assigné lorsqu'il s'agit d'action pénale dans laquelle Sa Majesté la Reine est partie réclamante. Ainsi jugé par la cour de Circuit de Montmagny le 3 mars 1894 dans une cause (No 3846) de

McKENZIE, perceuteur du revenu

vs.

CARBONNEAU &amp; FOURNIER.

Cette action pénale avait été intentée en vertu de l'Acte des Licences de Québec.

L'opinion du tribunal de Montmagny a été adoptée par la Cour d'Appel le 4 décembre 1894. Cette Cour a renvoyé la demande d'*Habeas Corpus* faite par Fournier, le témoin récalcitrant, qui avait été condamné, pour mépris de cour, à une amende de vingt piastres, et, à défaut de paiement, à trente jours d'emprisonnement.

En vertu de l'article 249 du Code de Procédure Civile, le témoin qui ne comparait pas devant le tribunal au jour indiqué par l'assignation, peut être condamné à l'amende et à l'emprisonnement pour mépris de cour. Ces condamnations ne peuvent cependant être prononcées que si on a offert au témoin, lors de la signification de l'ordre, une somme suffisante pour défrayer ses frais de voyage, au taux ordinaire alloué par le tribunal de son domicile.

## TROTTOIRS.

Vous m'obligeriez beaucoup en répondant aux deux questions suivantes :

PREMIÈRE QUESTION.—Un village *non incorporé* a-t-il le droit d'obliger les habitants du dit village à faire des trottoirs ?

DEUXIÈME QUESTION.—Quand ces trottoirs existent, le conseil municipal a-t-il le droit d'obliger les habitants à entretenir ces trottoirs libres de neige durant l'hiver ?

Un curieux.

(1) Dans le dernier numéro (No 24), Partie légale, page 845, avant la question, mettez les titres : Droit Electoral.—Inscription de voteurs.

RÉPONSE.—Un correspondant, à qui j'ai communiqué vos questions, répond affirmativement dans les deux cas, pourvu cependant que le conseil de la localité ait passé des règlements à ces fins. Voyez les articles 544 et 546 du *Code municipal*.

En vertu des articles cités, un conseil local a droit de faire des règlements pour " obliger les propriétaires de terrains situés sur " des chemins municipaux ou autres..... " dans toute la municipalité ou dans une partie seulement de la " municipalité à faire et entretenir sur ces chemins..... " en front de leurs propriétés, des trottoirs, etc., (Art. 544), et pour déterminer la manière de faire ou entretenir ces trottoirs (Art. 546)."

## SAINT-BLAISE (1).

### ÉRECTION CANONIQUE DES PAROISSES CATHOLIQUES.

Enfin la fameuse cause d'érection canonique de la paroisse de Saint-Blaise a été jugée en dernier ressort par le Conseil Privé d'Angleterre.

On sait quelle est l'origine de cette cause célèbre. Il y a quelques années, Monseigneur l'archevêque de Montréal avait érigé une nouvelle paroisse *canonique* sous le nom de Saint-Blaise. La procédure usitée avait été scrupuleusement suivie. La nouvelle paroisse était composée de démembrements de trois autres paroisses du comté de Saint-Jean, savoir : Saint-Jean l'Évangéliste, Saint-Valentin et Sainte-Marguerite de Blairfindie.

Les opposants au décret d'érection, Léon Samoisette et autres, intentèrent alors contre les pétitionnaires, Eusèbe Brassard et autres, et contre les *Commissaires Civils* (2), devant la Cour Supérieure du District d'Iberville, une action pour faire déclarer le décret *contraire à la loi, nul et de nul effet*. Le jugement de la Cour Supérieure, en date du 27 juin 1892, affirma la doctrine de la compétence absolue des autorités ecclésiastiques lorsqu'il s'agit de l'érection canonique des paroisses, et l'incompétence des tribunaux civils.

En décembre 1892 ce jugement fut confirmé par la Cour d'Appel siégeant à Montréal, et le jugement de cette dernière cour fut à son tour confirmé par le Conseil Privé au commencement du présent mois de février. L'appel au Conseil Privé a été fait au nom de M. Alexandre, l'un des intéressés.

Ainsi la jurisprudence en cette matière est maintenant établie, et il ressort des *considérants* des divers jugements :

1° *Que les tribunaux civils de la province de Québec n'ont aucune juridiction relativement à l'érection canonique des paroisses.*

2° *Que cette érection canonique est du ressort exclusif des autorités ecclésiastiques, c'est-à-dire de l'évêque de chaque diocèse.*

(1) Voyez le Propagateur, vol. 2, No 9, page 279 ; vol. 3, No 12, page 374, et No 24, page 763.

(2) Les *Commissaires* nommés dans et pour le diocèse de Montréal, pour les fins du chapitre premier du titre neuvième des Statuts Refondus de la Province de Québec.

C'est la reconnaissance pleine et entière de notre régime paroissial, le plus beau qui existe.

Ceux qui croient avoir des raisons de se plaindre de l'action de l'évêque, n'ont qu'à se pourvoir devant le tribunal suprême du Souverain Pontife.

## MARIAGE ET DIVORCE.

Extrait de l'Encyclique de Notre Saint-Père le Pape aux évêques des Etats-Unis. (Traduction de l'*Univers*.)

Puisqu'il en est ainsi, nous voudrions voir pénétrer chaque jour davantage, dans l'esprit des catholiques, cette vérité, qu'ils ne peuvent mieux assurer les intérêts privés, mieux mériter du salut commun qu'en s'appliquant à être soumis de toute leur âme à l'Eglise et à lui obéir.

D'ailleurs, sur ce point, les fidèles américains ont à peine besoin d'exhortation ; ils ont coutume, en effet, d'adhérer d'eux-mêmes, et avec une louable constance, aux institutions catholiques. Il nous est permis de rappeler ici une règle de la plus haute importance et dont toutes les conséquences sont salutaires, règle qui, d'ordinaire, est maintenant observée par vous comme il est juste. Nous voulons parler du dogme de l'unité et de la perpétuité du mariage dont les liens contribuent à la prospérité, non seulement de la famille, mais encore de l'Etat. Parmi vos concitoyens et parmi ceux mêmes qui se séparent de nous sur les autres points, un grand nombre admirent et approuvent la doctrine catholique, effrayés qu'ils sont sans doute par les désordres du divorce et, en jugeant de la sorte, ils sont guidés par l'amour de leur patrie non moins que par leur sagesse. On peut à peine imaginer un fléau plus funeste à l'Etat que la rupture d'un lien qui, d'après la loi divine, doit être indissoluble et unique. " Par suite du divorce, les engagements conjugaux sont violés, la bienveillance mutuelle disparaît, l'infidélité rencontre des encouragements funestes, la surveillance et l'instruction des enfants est compromise, une occasion de dissolution est fournie aux familles, des germes de discorde se répandent au foyer, la dignité des femmes est diminuée et mise en péril, car elles se trouvent en danger d'être abandonnées après avoir servi aux passions des hommes et, puisque rien ne contribue à la ruine des familles et des royaumes autant que la corruption des mœurs, on conçoit facilement que le divorce nuise beaucoup à la prospérité des familles et des Etats." (Encyclique *Arcanum*.) En ce qui concerne les affaires publiques, il est évident et reconnu combien surtout, dans un Etat populaire comme le vôtre, il importe que les citoyens soient probes et de bonnes mœurs. Dans un état libre, si le peuple ne cultive pas la justice, si la multitude n'est pas souvent et soigneusement invitée à observer les préceptes évangéliques, la liberté elle-même peut-être funeste.

## LE DERNIER MARECHAL DE FRANCE

## CANROBERT

PAR LE COMMANDANT GRANDIN.

1 vol. grd in-8..... \$1.25

Le 10 novembre 1860, un jeune officier de zouaves, Richard d'Harcourt, tombé glorieusement à la tête de sa compagnie, à l'entrée de la gorge de Caroubet et-Ouzeri, près de la Mitidja, confiait au capitaine Paul de Castellane, officier d'ordonnance de Lamoricière, le journal des opérations auxquelles il avait pris part pendant une saison d'hiver passée à Médéah. Pas un sentier qui n'ait été balayé de coups de fusil ; pas un buisson qui n'ait été le témoin d'actions d'éclat. Confiance de la solitude, très émouvant chapitre des souffrances de l'armée d'Afrique à cette époque, le journal de cet officier avait pour épigraphe ces paroles de Blaise de Montluc : " *Plust à Dieu que nous qui portons des armes, prinions cette coutume d'écrire ce que nous voyons et faisons ; car il me semble que cela serait mieux accommodé de notre main, j'entends du fait de la guerre que non pas des gens de lettres, car ils déguisent trop les choses et cela sent trop son clerc.*" Cet officier avait raison. Si tous les militaires, qui ont pris part à de grands faits d'armes, prenaient l'habitude de raconter eux-mêmes les événements auxquels ils ont été mêlés, la vérité historique y gagnerait.

Contrairement à ce que pensent beaucoup d'officiers généraux, qui, eux, ont livré à la postérité d'utiles mémoires à consulter, le maréchal Canrobert ne laissera après lui aucun écrit, aucun récit des nombreuses campagnes auxquelles il a pris part pendant une période de soixante et quelques années ; peut-être est-il de l'avis du prince de Ligne quand il écrit en tête de ses *Fantasies militaires* :

" Il y a trop de livres sur l'art de la guerre ; si je dis ce que les autres ont dit, je passerai pour un sot ; si je dis, au contraire, ce qu'on n'a jamais dit, je passerai pour un fou. Il est un fait constant : ceux qui écrivent ne vont pas aux casernes ; ceux qui vont aux casernes ne savent pas écrire. Il y en a qui aiment mieux aligner des phrases sur l'art de la guerre que de la faire ; d'autres qui connaissent la composition de l'armée macédonienne et ignorent la leur. Je ne suis ni de ceux-ci, ni de ceux-là "

Néanmoins, et quel que soit le point de vue sous lequel on se place, le dernier représentant de nos maréchaux de France, celui qui clôt la liste de cette longue lignée de guerriers remarquables qui constellent notre histoire militaire, depuis plus de sept siècles,

ne saurait s'offusquer de ce qu'un obscur soldat, ayant servi sous ses ordres, prenne la plume à sa place, et fasse connaître les services rendus par lui, à la patrie française, pendant plus d'un demi-siècle.

Étrange coïncidence de l'histoire ! Le premier maréchal de France a été Albéric Clément, seigneur de Metz, élevé à cette dignité en 1684, et c'est sous Metz que se brise, en 1870, le bâton à aigles d'or qu'avaient illustré en leur temps Turenne, Villars et Vauban.

Nos rois se sont toujours fait un devoir de commander leurs armées en personne ; on ne voit, sous la troisième race, que Philippe V, Charles-le-Bel, Charles V et François II, qui n'aient pas rempli cette royale fonction. Quand, pour des motifs quelconques, ils ne pouvaient se rendre à l'armée, ils désignaient pour les remplacer ceux de leurs vassaux dont le rang et la puissance les rapprochaient du trône.

Au commencement de la troisième race, la direction de la milice était confiée au grand-sénéchal, ainsi que l'atteste l'expression *principes militum*, dont se sert Rigord, en parlant de Thibaut, comte de Blois, tué au siège d'Arc, et que les historiens considèrent comme le dernier sénéchal.

A la mort de Thibaut, Philippe-Auguste nomme connétable Mathieu de Montmorency, son grand-écuyer (*comes stabuli*), et dès lors, jusqu'au règne de Louis XIII, la première charge de la milice est celle de connétable, qui fut supprimée à la mort de Lesdiguières (1627).

Le maréchalat, d'abord simple intendance, date aussi de Philippe-Auguste et ne devient une dignité militaire qu'au commencement du treizième siècle. Parmi les diverses étymologies qui se rapportent à ce nom, dit Daniel, la plus naturelle est celle qui le fait venir de deux mots germaniques : *march* ou *marach* (cheval) et *scalc* (maître, ou qui a autorité). A l'origine, l'office du maréchal était donc une intendance sur les chevaux du prince et du connétable, mais subordonné et inférieur à celui-ci.

Dès l'origine et pendant tout le moyen âge, le maréchal a le commandement de l'avant-garde, parce que là il se trouvait plus à portée que partout ailleurs pour recueillir les divers renseignements qu'exigeaient les opérations de guerre.

Sous l'ancienne monarchie, la nomination au maréchalat était pour ainsi dire laissée au libre arbitre du roi. Philippe-Auguste nomme maréchal un enfant, parce qu'il était le fils d'un autre maréchal. Baudicauld obtient ce titre à l'âge de vingt-cinq ans. Il n'y eut qu'un seul maréchal pendant les croisades ; mais on en voit constamment deux de Saint-Louis à François Ier. Ce dernier en porte le nombre à trois et son successeur à quatre. Les changements survenus dans l'organisation des armées et dans la manière de faire la guerre au seizième siècle nécessitèrent l'intercalation de nouveaux grades dans la hiérarchie militaire, et par suite une augmentation dans le nombre des maréchaux. D'un autre côté, les rois, n'ayant plus, comme auparavant, la ressource des



compagnies de gendarmerie dont le commandement avait suffi à l'entretien de l'émulation dans l'armée, sont contraints d'étendre les cadres, de multiplier les emplois, afin de pouvoir accorder des récompenses. C'est ainsi que Louis XIII envoie le bâton de maréchal à Concini qui n'avait jamais tiré l'épée, et plus tard à Vitry, son capitaine des gardes, pour avoir assassiné Concini par ordre d'Albert de Luynes, en 1617.

Il est permis de penser toutefois que Louis XIV prodigua outre mesure cette dignité, car on trouve seize maréchaux en 1651, et vingt en 1703. Depuis cette époque, la liste n'en a jamais été aussi considérable. Une foule d'entre eux ont été célèbres, et particulièrement à partir de Louis XIII.

Boucicault (1364-1421), formé à l'école de l'immortel Duguesclin, a laissé une vie militaire intacte, pleine de curieux enseignements sur l'époque de la chevalerie.

Le seigneur Robert de la Marck de Fleurange (1490-1537), une des illustrations militaires les plus en vue sous François Ier, se couvre de gloire à Marignan et meurt à quarante-sept ans, le corps couvert de quarante-deux blessures.

Blaise de Montluc (1502-1557), qui, de soldat, parvient à la dignité de maréchal de France, sous Henri III, mène une vie des plus actives et des plus aventureuses. Formé à l'école de Bayard, il devient chef de bande dans toutes les guerres soutenues contre l'Italie. Sa devise était : *Deo duce et ferro comite*. Nos guerres modernes n'offrent pas de partisan plus intrépide, plus ingénieux et plus rusé que ce champion de nos luttes au seizième siècle.

Le vicomte de Turenne (1611-1665) est le plus grand capitaine des temps modernes, après Napoléon Ier. Voltaire a dit de lui qu'il n'était ni un Xénophon, ni un César. Il n'en a pas moins laissé des mémoires très instructifs ; on n'a rien écrit de mieux depuis les Grecs et les Romains, déclare Puységur.

Le duc de Luxembourg (1628-1694), contemporain et successeur des maréchaux de Turenne et de Condé, est le vainqueur de Fleurus et de Nerwinden.

Le Prestre de Vauban (1633-1707) est le plus grand ingénieur des temps modernes ; il honore le siècle où il a vécu par ses qualités et ses vertus. Turenne et Vauban, voilà les deux colonnes de la puissance de Louis XIV ; et plus tard, Napoléon Ier confirmait cette opinion quand il faisait placer aux Invalides le cœur de l'un vis-à-vis le tombeau de l'autre.

Catinat (1637-1712), qui se rapproche le plus de Canrobert, laisse la réputation d'un citoyen généreux autant qu'habile général, aussi désintéressé que simple et modeste. Toujours gai, calme et réfléchi, après une défaite comme après une victoire, qu'il soit à Versailles ou à Saint-Gratien ; ses soldats l'appelaient *le père de la prison*.

Le marquis de Puységur (1651-1743), le *Berthier* des armées de Louis XIV ; un des hommes de guerre les plus estimables et les plus expérimentés de son siècle.

Nous bornerons là cette nomenclature que nous n'avons inter-

calée à cette place que pour rappeler quelques-unes de nos illustrations militaires.

Le maréchalat disparaît sous la première république ; Napoléon I<sup>er</sup> rétablit la charge en créant l'Empire ; mais alors, pour être maréchal, il fallait, selon la loi, avoir gagné une bataille, ou avoir assiégé et pris deux places fortes. Le premier Empire était assuré de toujours trouver dans sa grande armée plus de généraux qu'il ne lui en fallait pour cette dignité ; mais un gouvernement moins guerroyant pouvait craindre de manquer de sujets. C'est pour obvier à cet inconvénient que la Restauration, par la loi du 2 août 1818, fit admettre que les maréchaux seraient tirés dorénavant des lieutenants-généraux "ayant exercé un commandement en chef à la tête de plusieurs divisions, ou ayant commandé en chef une armée spéciale dans une armée composée de plusieurs corps."

En 1839, la loi sur l'état-major général étendit cette faveur aux majors-généraux de l'armée.

C'est cette loi qui régit encore la matière aujourd'hui. Dans les superbes luttes du Premier Empire, les généraux sont chefs autant que soldats. Ney et Lannes saisissent des échelles pour monter à l'assaut d'Elchingen et de Ratisbonne. Mortier et Lefebvre se battent l'épée à la main, comme de simples grenadiers, à Dierstein et Dantzig. Bonaparte conduit la charge de son infanterie à Arcole.

Sous le second Empire, Baraguay-d'Hilliers a prouvé qu'il avait dans toute sa personne du Villars, du Souwaroff et du Radesky ; Canrobert est l'homme des chevauchées à toutes brides, sous le ciel bleu de l'Afrique comme sous celui de l'Italie. Des maréchaux de France de cette époque, ce dernier seul nous reste. Après lui la liste en sera close, jusqu'au jour où un soldat de notre jeune armée sera assez heureux pour nous aller chercher le bâton de Turenne en Alsace, et nous rapporter les clefs de nos cités captives..... Metz et Strasbourg.

Au commencement du dix-huitième siècle, la France était bien plus malade qu'en 1870. Louis XIV n'avait plus d'armée à opposer à la grande ligne de la Haye dans laquelle étaient entrés l'Angleterre, l'Autriche, le Portugal ; plus de grands capitaines à opposer aux ennemis de la France. Le Roi-Soleil avait usé ceux de la génération précédente, et dans l'atmosphère alourdie de Versailles, aucun n'était né pour les remplacer.

Le désastre d'Hochstedt nous avait coûté presque tous nos étendards et cent lieues de pays ; la défaite de Ramillies, la perte de la plus grande partie des Pays Bas ; celle de Turin nous avait chassés du Piémont, du Milanais et du royaume de Naples. La défaite d'Oudenarde avait été suivie d'une retraite désastreuse : Gand, Bruges, s'étaient rendues aux coalisés ; Lille même avait capitulé, malgré une défense héroïque de Boufflers.

La France semblait morte à cette époque. Tout le monde le pensait en Europe.

Eh bien, tout le monde se trompait, et comptait sans la victoire de Denain (25 juillet 1712) qui détruisait dix-sept bataillons au comte d'Albemarle, refoulait le prince Eugène, délivrait Landre-

cies, reprenait Denain, Marchiennes, Bouchain, Le Quesnoye, mettait en sûreté les frontières de la France, et préparait la gloire du grand roi qui, par un traité de paix avantageux, conservait l'Alsace, l'Artois, le Roussillon, la Flandre, la Franche-Comté.

Depuis, la France a traversé de terribles épreuves et a savouré bien des gloires. Les catastrophes qui l'ont frappée ne l'atteindront jamais complètement, tant que, comme Louis XIV avant Denain, elle aura un maréchal de Villars à son service, comptera sur ses ressources inépuisables et ne désespérera pas de son avenir.

Ce maréchal de Villars, quel sera-t-il ?

L'avenir seul le dira.

En attendant, il faudrait la plume d'un de nos maîtres en littérature pour présenter dignement le maréchal Canrobert à la jeunesse de notre époque. Nous l'essaierons cependant, car personne pendant plus d'un demi-siècle n'eut dans l'armée une plus belle réputation de bravoure, de modestie, de probité et de désintéressement que ce vaillant soldat. Nous montrerons comme il l'obtint, et nos lecteurs verront que dans la vie que nous allons retracer, on ne trouve pas une seule tache pour en ternir l'éclat, et que le dernier représentant de nos maréchaux est bien de ceux dont Brantôme aurait dit : "Voilà pourquoi j'estime ces bons chevaliers qui sont sans peur et sans reproche, très heureux et dignes de grandes gloires, s'ils peuvent franchir la carrière sans y *bruncher* ; mais ils sont rares (1)."

L'AUTEUR.

Rennes, octobre 1894.

(1) Brantôme, *Vie des hommes illustres*. tome Ier, p. 27.

## A VENDRE

### UNE LUNETTE ASTRONOMIQUE ET TERRESTRE

Tout en cuivre, crémaillère pour la mise au point, montée sur pied de biche en cuivre donnant le mouvement horizontal et vertical, renfermée dans une boîte en noyer, renforcée de vis, serrure et poignées en fer.

Objectif 95 *mm* ou 42 lig. 1 ocul. terrestre. 3 ocul. céleste.

Grossissement : Terrestre 65. Célestes 90-130-200.

Cette lunette est en parfait état et est offerte à prix réduit.

S'adresser à CADIEUX & DEROME.

## LES LETTRES CHRETIENNES EN FRANCE

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

Choix d'épisodes, légendes et récits variés empruntés aux grands écrivains catholiques contemporains par l'auteur de la *Méthode pour former l'Enfance à la Piété*.—Recueil faisant suite à l'ouvrage intitulé : *La Religion à l'Académie Française au Dix-Neuvième Siècle*.

1 vol. in-8..... \$0.50

L'Extrait suivant vient de ce livre.

### DOUCEURS DU RETOUR A DIEU.

L'Eglise était à peu près déserte; il y restait seulement trois ou quatre enfants qui attendaient au confessionnal de l'abbé Huet. Il n'était pas plus de huit heures du soir. On n'y voyait que par des lampes brûlant perpétuellement à l'autel de la Vierge. En approchant du confessionnal, quelque chose en moi se brisa, qui était une enveloppe ou une barrière, et dans mon vide quelque chose entra, qui était l'amour, c'est-à-dire Dieu.

Ce fut comme un torrent de larmes intérieures qui d'abord noya ma pensée dans l'effroi. J'eus peur de moi-même en me regardant pour la première fois au miroir d'une conscience nouvelle et inconnue, et j'eus peur aussi de cet envahissement qui me ravageait avant de me créer. C'était un vainqueur qui venait, et un maître. Est-ce un ami? Oui, plus qu'un ami, un père, je le sentis tout de suite au milieu même de l'angoisse qui m'étreignait par la main du repentir.

Et certes ce que j'éprouvais ne ressemblait en rien à mon rêve, car j'avais rêvé l'amour divin bien des fois, tout en désespérant d'en obtenir le don. Ce que j'avais cherché, c'était une extase éblouie, ce que je trouvais, c'était une épouvante produite par la vue de moi-même, terreux si soudaine et si profonde qu'elle aurait amené le désespoir si le jour éclatant qui me montrait à l'improviste la maladie mortelle de mon âme n'eût été la vie même et la voie dans la vie, la lumière des lumières, la vérité éternelle de Dieu.

Jour précieux et douloureux, leur redoutable et douce, Foi, Espérance, Charité, ô Jésus! ô conquérant! mon adoré Dieu! quelle ivresse de la terre est comparable au déchirement que vous faites en forçant l'entrée des cœurs? quand tous mes autres souvenirs mourront, le souvenir de mon premier élan vers la contrition amoureuse et parfaite vivra, éploré, mais radieux. Mes enfants, priez du mieux que vous pourrez et appelez detoutes vos forces l'heure bénie au fond de vos consciences pour y trouver le miracle du repentir sanctifié par l'amour. Vous avez péché, nul n'est sans péché; priez et pleurez pour aimer. " Bienheureux ceux qui pleurent. " La contrition est le premier degré de cette échelle de

perle, faites avec les larmes des âmes qui avant vous montèrent au ciel en aimant.

Dans le silence solitaire de l'église, les sanglots du pénitent qui se confessait à l'autre guichet vinrent jusqu'à moi à travers les planches qui nous séparaient, et j'attendais mon tour avec le frémissement des désirs infinis. Notre père, notre père, ô notre père qui êtes dans les cieux! moi aussi j'écoutais le gémissement de tendresse qui soulevait ma poitrine. Enfin, enfin, mon Dieu! vous veniez donc! à votre approche je vibraï comme un cantique de passion éperdue. Enfants, combien le Seigneur vous aime! Je savais tout ce qu'on peut savoir à votre âge, tout, excepté prier la divine prière: Créateur, bienfaiteur, sauveur, puissance infinie, miséricorde infinie, voilà que je vous priais pour la première fois de mes jours! Je bénissais votre nom adorable, votre règne arrivait en moi, votre volonté y était faite et je criais vers vous pour ce pain délicieux qui est à vous, qui est vous, que nul homme ne mérite et dont tout homme peut se nourrir pourvu qu'il jette hors de soi la haine, qu'il se repente et qu'il aime.

Oh! je me repentai, Jésus, Seigneur, j'avais une douleur profonde de vous avoir offensé, vous qui détestez le péché parce qu'il nous tue malgré vous, dans les bras de votre toute-puissance; et combien sincèrement je vous promettais de ne jamais retomber, moyennant votre grâce, dans mes fautes passées dont la multitude m'entourait! Dans cette obscurité complète du confessionnal, le front entre mes mains, le dos tourné aux pâles reflets des lampes de Marie qui glissaient et n'entraient point, je ne voyais que le dedans de moi: mes péchés qui s'élevaient contre moi et Jésus qui se hâtait à mon secours, décoré de ses miséricordieuses blessures..... Etait-ce vers moi que mon Dieu accourait? Oui, mais il n'avait pas été appelé par moi, car je revis en ce moment, aussi clairement que je vous vois, le sourire de mon père, son dernier sourire, qui s'entr'ouvrit et qui parla:

— Pleure, petit Jean chéri, te voilà heureux! Tu vois bien que le cœur de Dieu a tenu sa promesse...

Le quatrième jeudi de mai, je reçus le divin corps de Jésus-Christ dans mon cœur purifié et pénétré de bienheureuse reconnaissance.

PAUL FÉVAL,

*Président de la Société des Gens de lettres.*

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI  
LEONIS PAPÆ XIII

ALLOCUTIONES, EPISTOLÆ, CONSTITUTIONES ALIAQUE ACTA PRÆCIPUA.

4 volumes in-8°..... \$3.00

# LE CHÂTIMENT

Quatrième Retraite de Notre-Dame de Paris, par le R. P. Félix, S. J.

1 vol. in-12..... \$0.75

Comme la déviation volontaire de l'éternelle Destinée produit et explique la Prévarication, et constitue en essence la Prévarication suprême ; la Prévarication, de son côté, appelle et explique le Châtiment, ou la sanction de la loi souveraine qui oblige l'être intelligent et libre à tendre à la fin voulue par le Créateur. Et, tout ainsi que la possession de cette fin, est, de cette tendance la nécessaire rémunération ; la répudiation libre et obstinée de cette tendance la nécessaire émunération ; la répudiation libre et obstinée de cette Destinée finale absolument obligatoire, appelle le Châtiment de l'homme comme la nécessaire sanction de cette loi fondamentale.

Dieu, eu prodiguant à l'homme, sa créature, tous les témoignages d'amour énumérés dans notre précédent volume n'a pu, vis-à-vis des contempteurs et des apostats de cet amour, enchaîner les droits essentiels de sa justice.

Nous l'avons dit et répété avec la sainte Ecriture : Dieu est amour ; "*Deus charitas est* ;" mais, il faut dire et redire aussi avec le Psalmiste : Dieu est justice, et l'équité est en tous ses jugements ; *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum.*" Il est aussi impossible de concevoir un Dieu amour sans justice, qu'il est impossible de concevoir un Dieu juste sans amour ; l'un et l'autre, amour et justice, sont unis au sein de l'être infiniment parfait, par l'union la plus intime et la plus indissoluble. Que faudrait-il penser d'un homme qui, sous prétexte de témoigner son amour, commencerait par violer la justice ? Sous ce rapport, ce qui est déjà vrai dans l'homme, l'est infiniment en Dieu. L'amour n'y peut empêcher la justice.

Or, que la justice exige le Châtiment de la Prévarication opératoire et inexpiable, c'est une chose par elle-même si manifeste et si évidente, qu'elle n'a pas besoin de démonstration.

L'idée d'un Dieu qui donne à sa loi une sanction, et exige pour la violation de cette loi des réparations grandes comme ses violations elles mêmes, n'a donc rien qui doive révolter notre raison ni déconcerter notre foi. Au contraire, une loi ou des lois sans sanction, et des prévarications sans chatiment, alors qu'elles sont sans repentir, ce serait la déraison, parce que ce serait le renversement de la justice essentielle, ou le désordre en essence.

Cette connexion intime de la Prévarication et de la punition doit autant moins nous étonner et nous révolter contre les droits de la divine Justice, qu'a proprement parler, comme nous l'avons

fait remarquer, ce n'est pas Dieu qui damne le pécheur, c'est le pécheur lui-même qui se condamne aux châtements de la justice en repoussant les avances de l'amour. C'est ici d'ailleurs, le lieu de rappeler ce qui a été dit déjà à propos de l'Eternité des peines ; les rêves de l'imagination et les émotions du cœur n'ont rien à voir dans cette grande loi des divines justices. Ce qui, du côté de Dieu, exige que la Prévarication inexpiée ait son Châtiment nécessaire, c'est l'ordre ; l'ordre violé par la Prévarication et restauré par la punition.

Déjà, dans le volume *l'Eternité*, nous avons montré comment l'idée de l'éternelle durée, est pour le réprouvé une effroyable aggravation de la peine ou du Châtiment de l'âme réprouvée. Mais, nous ne montrions alors directement, ni l'intensité, ni la spécialité de cette peine. Dans le présent volume, il s'agit de déterminer et de préciser le Châtiment que la justice inflige à la Prévarication, et de montrer le lien essentiel qui enchaîne l'un et l'autre. On y verra, comment, surtout par la Mort, par le Jugement, par l'Enfer, Dieu, malgré son amour infini, doit donner et donne en effet à son infinie justice, une légitime et nécessaire satisfaction.

Cette prédication de la justice revendiquant et manifestant ses droits, par le Châtiment infligé à la Prévarication répugne, nous le savons, aux tendances sceptiques et aux mœurs amollies de ce siècle de positivisme et de sensualisme ; elle n'en est, à cause de cela même, que plus nécessaire et plus actuelle. Cette nécessité et cette actualité se démontrent encore par une autre considération : c'est que, à mesure que ce siècle perd, comme nous l'avons dit, la notion du péché et le sens de la Prévarication, il perd, dans la même mesure, la notion de la justice, et tend à amondrir et finalement à nier dans Dieu, comme dans la société, le droit de punir et de châtier.

Mettre dans une pleine lumière le Châtiment que la justice de Dieu inflige à la Prévarication de l'homme, c'est donc restaurer, dans les générations vivantes, tout à la fois, avec la notion et le sens de la justice, la notion et le sens de la Prévarication châtiée par la justice. C'est ce que nous essayons de faire dans ce livre.

Assurément il nous serait plus doux de toucher immédiatement à des sujets moins austères et mieux faits, par leur nature même, pour parler plus directement et plus facilement aux cœurs. Mais le sujet que nous abordons s'impose à nous comme une nécessité ; l'ordre et la logique des choses l'exigent absolument ; ils l'exigent d'autant plus que montrer la grandeur des châtements dont la justice frappe la Prévarication, c'est encore montrer la grandeur de la Prévarication elle-même ; Dieu, en effet, étant infiniment juste, et ne pouvant, comme tel, infliger à la créature coupable un supplice plus grand que la faute, la gravité du châtement attesté nécessairement la gravité de la Prévarication. Et ainsi se retrouve implicitement dans ce volume, ce que nous avons omis dans le précédent, et qui y aurait complété la démonstration intégrale du sujet ; à savoir : *La Prévarication humaine devant la justice divine.*

Ecarter ce sujet dans la crainte de déplaire et de trop effrayer, ce serait trahir, avec notre ministère, Dieu et les âmes. Nous n'y pouvions consentir. Nous viendrons à son heure, si Dieu nous le permet, à la manifestation des mystères de la misér. corde et du pardon. En attendant, puisse l'exposé des châtiments de la justice, émouvoir d'une crainte salutaire les âmes encore peu ouvertes aux manifestations du divin amour. La crainte est le commencement de la sagesse. Nous verrons, en son lieu, comment l'amour en est la perfection et la consommation. Les âmes, d'ailleurs, même les plus avancées dans les voies du divin amour, n'ont pas à se désintéresser tout à fait des manifestations de la divine justice. (1)

J. FÉLIX. S.

---



---

## RETRAITES PASCALES

Par le T. R. P. MONSABRÉ

9 volumes in-12..... \$6.75

Retraites Pascales, 1872-1873-1874.	—Psaume Miserere. Les Idoles
“ “	1875-1876.—La somme de nos devoirs. [La Prière.
“ “	1877-1878.—La tentation. Recherche de [Jésus-Christ.
“ “	1879-1880.—L'Enfant prodigue. Le juge- [ment de Jésus-Christ.
“ “	1881-1882.—Paraboles du Salut. Nos de- [voirs envers l'Eglise.
“ “	1883-1884.—Le Chrétien. Devoirs eucha- [ristique.
“ “	1885-1886.—Les œuvres catholiques. La [pratique de la pénitence.
“ “	1887-1888.—Le Mariage. Les leçons de [la mort.
“ “	1889-1890.—Les avertissements de l'autre [monde. Les adieux du Sauveur.

(1) Voir Propagateur No 22 page 781 ; No 23 page 798, et No 24 page 844.



## EPISODE DE LA GUERRE 1870

Au matin du 18 août 1870, le village de Gravelelotte, qui fut le centre de la terrible bataille de ce nom, séparait l'armée française et l'armée allemande ; il renfermait huit cents Français blessés ou mourants.

Effrayé du sort qui pouvait atteindre ces blessés, le médecin en chef fit arborer, au haut du clocher du village, le drapeau d'ambulance pour informer les armées en présence que Gravelotte était encombré d'hommes hors de combat.

Bientôt arriva un piquet de cavalerie prussienne qui, après avoir reconnu la situation, fit amener un nombre suffisant de voitures. On chargea les blessés sur ces voitures et, sous l'escorte du piquet prussien, le convoi français traversa l'armée ennemie.

Après de nombreux arrêts à travers mille entraves, au milieu d'une nuit sombre et d'un silence sinistre, interrompu seulement par le gémissement des blessés, le douloureux cortège, vers minuit, arriva sur un terrain neutre.

Là, on fit halte et l'officier qui commandait l'escorte prussienne, s'adressant aux chefs du convoi des blessés, leur dit en français :

—Messieurs, ma mission finit ici ; et, maintenant, vous devez seuls continuer votre route ; permettez - moi seulement de vous donner un avis ; vous n'approcherez pas sans danger des avant-postes français, si vous ne

les prévenez pas de votre arrivé ; on tirera certainement sur vous. Avant donc de vous remettre en marche, je vous conseille de choisir, parmi vous, un homme assez courageux pour aller, au péril de sa vie, informer vos compatriotes de l'arrivée de ce convoi.

Beaucoup d'officiers ou soldats auraient voulu remplir une mission aussi dangereuse.

Le premier, cependant, qui élève la voix, c'est l'aumônier militaire, l'abbé Baron.

—Mes amis, s'écrie-t-il, c'est à moi qu'il appartient de remplir cette mission ; je la réclame comme un devoir, comme un droit. Tous, plus ou moins, vous êtes malades et blessés ; vos familles vous attendent, le pays peut encore avoir besoin de vous ne songez donc qu'à vous soigner. Qu'on me donne un falot, et que Dieu bénisse mon entreprise !...

On lui offre un infirmier pour l'accompagner ; il refuse, en disant que cet infirmier est nécessaire aux chers blessés. On insiste ; il refuse toujours ; et, muni d'une lanterne, il part dans la direction des avant-postes français.

Sur la grande route, le chemin, d'abord libre, se hérissé de difficultés. Ici, des arbres énormes, qui ont été abattus, barrent le passage. Là, sont des ponts coupés ; ailleurs, des trous de loup ; partout les défenses dont s'entoure une ville assiégée.

A chaque instant, M. Baron est obligé de multiplier les dé-

tours à travers les champs détrem্পés par les pluies et de franchir des fossés comblés par les eaux.

Après des fatigues inouïes, il arrive au village de Moulins ; devant lui sont deux routes : l'une à droite, l'autre à gauche. Laquelle prendre ? Laquelle conduit à Metz ? A qui demander le chemin ? Le village est désert : pas un feu, pas un habitant.

Soudain, une lumière frappe ses regards ; loin, bien loin, il entrevoit une chaumière ; le chemin est long et difficile ; mais, absolument, il faut s'assurer de sa route. Malgré la fatigue, il marche donc, et, à travers mille obstacles, il arrive et se trouve en face d'un meunier qui, à sa vue, recule épouvanté.

— Que Dieu vous garde, mon brave homme, dit M. Baron ; ne craignez rien. Je suis aumônier militaire et je cherche à sauver un convoi de blessés français. Vite, mon chemin le plus court pour Metz.

Tant bien que mal, le meunier explique à l'aumônier son chemin, et celui-ci est obligé de retourner au village de Moulins. où il prend la route de gauche au lieu de celle de droite qu'il avait suivie. Redoublant d'énergie, il marche, il avance.

Tout à coup, une voix crie :

— Qui vive !..... halte-là !..... passe au large !.....

Au risque de recevoir une balle, M. Baron avance encore.

Alors, dix hommes s'élancent, franchissent un fossé, lui croisent la baïonnette sur la poitrine et lui crient ensemble :

— Qui vive !...

— France, ami, répond M. Baron.

On le conduisit au poste de la grand'garde.

— Votre nom, votre qualité, que faites-vous ici au milieu de la nuit ? dit le lieutenant.

— Je suis l'abbé Baron, aumônier au quartier général du deuxième corps de l'armée du Rhin. Je viens vous annoncer l'arrivée des soldats français blessés, dirigés sur Metz.

— Vos papiers ?

— Je n'ai pas eu le temps de les prendre.

— Nous venons de fusiller des espions cachés sous le costume du prêtre. Sergent, fouillez monsieur avec le plus grand soin.

Le sergent obéit. Il trouve sur la poitrine du prêtre, sa croix d'aumônier ; dans sa main, son chapelet ; dans sa poche, quelques notes sur des malades ; rien de plus.

— Gardez cet homme à vue, dit le lieutenant, jusqu'à mon retour.

Et il s'éloigne.

Peu d'instants après, il revient avec son colonel et deux commandants qui recommencent l'interrogatoire.

En ce moment, on entend un bruit sourd et lointain ; puis on discerne le bruit d'hommes qui crient et fouettent pour exciter les chevaux.

— Est-ce donc, se disent les officiers, un corps d'armée qui avance et qui installe des batteries ?

Soudain, du même côté, on entend une sonnerie prussienne.

Tous se s'écrient :

— Nous sommes trahis !... Aux armes !... A mort l'espion !...

— Qu'est-ce que tout ceci, Monsieur ? dit le colonel d'un air menaçant. Quel est ce bruit ? Quelle est cette sonnerie ?

—Ce bruit mon colonel, c'est celui du convoi des blessés qui approche ; la sonnerie est celle du piquet d'escorte prussienne qui retourne à son camp.

— Mais qui prouve tout cela, Monsieur, et qui m'assure que je n'aie pas à courir aux armes pour arrêter une surprise ?

—Au nom du ciel, s'écrie M. Baron, mon colonel, arrêtez. Ne faites pas feu sur vos frères, blessés ou mourants.

Soudainement inspiré, il ajoute :

—Appetez vos clairons ; faites-leur sonner *halte* !... Si l'épreuve me trahit, faites de moi ce qu'il vous plaira.

—Soit, réplique le colonel.

Les clairons sont rassemblés.

A travers le silence de la nuit, à pleins poumons, ils sonnent *halte* !

Quand ils ont cessé, on écoute.

On n'entend plus rien : le convoi a fait halte.

—Dieu soit loué, mon colonel, s'écrie M. Baron ; ils ont compris, ils sont sauvés !...

—C'est vrai, dit le colonel ; et maintenant, monsieur l'aumônier, que demandez-vous de moi ?

—Je vous prie, mon colonel, de permettre qu'un officier et quelques hommes m'accompagnent pour aller à la rencontre du convoi.

Sur l'ordre du colonel, la petite troupe se forme ; l'aumônier est mis au centre, car on le garde à vue.

On se met en marche et, en moins d'une heure, on rejoint le convoi.

Alors, la scène change.

Officiers et soldats blessés acclament l'aumônier. Ceux qui ne sont pas cloués par la douleur s'élançant vers lui, lui serrent les mains et l'assurent de leur éternelle reconnaissance.

Enfin le convoi sauvé put entrer dans Metz, où les blessés furent accueillis et soignés avec le plus grand empressement.

A la suite de l'acte héroïque qu'il venait d'accomplir, l'abbé Baron fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Ce qui fut pour lui une récompense plus douce encore, c'est le bonheur d'avoir, au péril de sa vie, donné à la France, à l'armée, à ses chers soldats, une preuve de son affection sans mesure et sans partage.

## CANTUS ECCLESIASTICUS

# PASSIONIS D. N. JESU CHRISTI

SECUNDUM

MATHÆUM, MARGUM, LUCAM ET JOANNEM

EXCERPTUS

EX EDITIONE AUTHENTICA MAJORIS HEBDOMADÆ.

3 parties, reliées séparément.....Prix : \$4.00

# CATALOGUE GENERAL

PAR ORDRE ALPHABETIQUE DES NOMS D'AUTEURS.

(suite)

- Gonzalez.—Histoire de la philosophie. 4 vol. in-8..... \$6.00
- Gorini (M. J. M. S.)—Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques. 4 vol. in-8..... \$6.00
- Gorres.—La mystique divine, naturelle et diabolique, ouvrage traduit de l'allemand, par Ch. Sainte-Foi. 5 vol. in-12..... \$4.00
- Goschler (I.).—Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique, rédigé par les plus savants professeurs de l'Allemagne catholique moderne, publié par les soins du Dr Wetzer et du Dr Welte. 26 vol. in-8..... \$33.50
- Gosselin (M. l'abbé).—Instructions historiques, dogmatiques et morales sur les principales fêtes de l'Eglise. 3 vol. in-12..... \$2.00
- Gosselin (M. l'abbé Auguste).—Vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec et apôtre du Canada, 1622-1708. 2 forts volumes in-8..... \$3.00
- Gousset (le cardinal).—Du droit de l'Eglise, touchant la possession des biens destinés au culte, et à la souveraineté temporelle du Pape. 1 vol. in-8..... \$0.88
- Expositions des principes du droit canonique. 1 vol in-12.. \$1.00
- Théologie dogmatique, ou exposition des preuves et des dogmes de la religion catholique. 2 vol. in-8 \$3.50 relié \$4.50
- Théologie morale à l'usage des curés et des confesseurs. 2 vol. in-8 \$3.00, relié..... \$4.00
- G. R. (Madame).—La première Communion, causeries familières d'une mère avec ses enfants. 1 vol. in-12..... \$0.50
- Graduel et Antiphonaire. 2 vol. in-8, rel. toile..... \$3.50
- Graduel et Vespéral. Edition de Québec. 2 vol. in-12, rel. B N. tr. rge..... \$3.00
- Granclaudé. (M. l'abbé E.).—Jus canonicum juxta, ordinem decretalium recentioribus Sedis apostolicæ decretis et rectæ rationi in omnibus censorum. 3 forts vol. in-8... \$6.00

Grandeurs et devoirs de la vie religieuse, lettres pastorales de Mgr l'évêque de Nîmes aux religieuses de son diocèse. 1 vol. in-12.....	\$0.50
Gratry—De la connaissance de Dieu. 2 vol. in-12.....	\$2.00
—Les sources. 1 vol. in-12.....	\$0.63
Gréa (D'a)—De l'Eglise et de sa divine Constitution. 1 vol. in-8.....	\$1.88
Grégoire (M. l'abbé.)—Jésus-Christ parlant au cœur du jeune homme. 1 vol. in-32..... 15 cts, relié	\$0.30
Grenade, (le vénérable Louis de).—Guide des pécheurs et exhortation à la vertu. 2 vol. in-12.....	\$1.13
—Guide de pécheurs, trad. Crouzet. 1 vol. in-12.....	\$0.70
—Le même, traduction. M. Girard. 1 vol. in-12.....	\$0.75
—La religion chrétienne, ses excellences. 1 vol. in-12.....	\$0.63
—La vertu, ses privilèges. 1 vol. in-12.....	\$0.63
—La vie de Notre-Seigneur méditée 1 vol. in-12.....	\$0.63
—Le dévouement à Dieu. 1 vol. in-12.....	\$0.63
—Le mystère de la rédemption. 1 vol. in-12.....	\$0.63
—Le service de Dieu. 1 vol. in-12.....	\$0.63
—Méditation sur la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et sur les grandes vérités de la Foi. 1 vol. in 12.....	\$0.63
—Mémorial de la vie chrétienne, traduction nouvelle, par l'abbé Couisinier. 2 vol. in-12.....	\$1.50
—Oeuvres complètes, traduites intégralement en français, par MM. Bareille, Duval, Crampon, Boucher, et Berton, et terminées par une table analytique des matières par M. l'abbé Peltier. 22 vol. in-8.....	\$35.00
—Sermons traduits intégralement pour la première fois en français, par MM. Bareille, Duval, Crampon, Boucher, et Berton, et terminées par une table analytique des matières par M. l'abbé Peltier. 9 vol. in-8.....	\$15.00
—Traité de l'oraison et de la méditation. 2 vol. in-12.....	\$1.50
Grèzes (R. P. Henri de)—Vie du Bienheureux Félix de N cosie. 1 vol in-12.....	\$0.63
Grimes (M. l'abbé)—Traité des scrupules, instructions pour éclairer, diriger, consoler et guérir les <i>personnes scrupuleuses</i> , nouvelle édition augmentée d'un chapitre sur les scrupules, par le R. P. Faber. 1 vol. in 18.....	\$0.25

- Grosse (M. l'abbé).**—Cours de religion, d'après l'ouvrage de P. Wilmers, S. J. 6 vol. in-8..... \$10.00
- Grou (R. P.) S. J.**—Don de soi-même à Dieu. 1 vol. in-32.. \$0.05
- L'École de Jésus Christ publiée avec introduction du P. Doyotte. 2 vol. in-12..... \$1.50
- L'Intérieur de Jésus et de Marie. 1 vol. in-12..... \$0.88
- L'Intérieur de Marie. 1 vol. in-18..... \$0.35
- Manuel des âmes intérieures. 1 vol. in-12, relié..... \$0.60
- Méditations en forme de retraite sur l'amour de Dieu. 1 vol. in-12..... \$0.63
- Science pratique du crucifix dans l'usage des sacrements de pénitence et d'eucharistie, pour servir de suite à la *Science du crucifix*. 1 vol. in-18... \$0.20
- A revu* : Science du Crucifix de Pierre-Marie. 1 vol. in-18. *Voir Pierre-Marie*..... \$0.20
- Gruber (R. P.)**—Auguste Comte, auteur du positivisme, traduct. Ch. Mezoyer, préface Ollé-Laprune. 1 vol. in-12..... \$0.88
- Guéranger (Dom.)**—Année liturgique. 13 vol. in-12..... \$13.00
- Le même. 13 vol. in-18, édition de luxe..... \$12.40
- Essai sur l'origine, la signification et les privilèges de la médaille de Saint Benoît. 1 vol. in-18..... \$0.35
- Institutions liturgiques. 4 vol. in-8 ..... \$10.00
- Les exercices de Sainte Gertrude, vierge et abbesse de Saint Benoît. 1 vol. in-32..... \$0.38
- Sainte-Cécile et la société romaine aux deux premiers siècles. 1 vol. in-4, contenant 250 gravures sur bois, 5 planches en taille-douce et 2 chromos, 3 édition. Richement relié, ornement en noir et or, tranche dorée, \$10.00
- Guérin (L. F.)**—Sainte Germaine Cousin, sa vie, ses miracles, son culte. 1 vol. in-12..... \$0.40
- Guérin (Mgr)**—Dictionnaire des Dictionnaires, recueil lexicographique et encyclopédique le plus complet, le plus exact, le seul chrétien. 6 vol. grd in-4, net \$30.00, rel.  $\frac{1}{2}$  chag. pl. toile, net..... \$38.00
- La Terre Sainte. 2 vol. in-folio, reliure de luxe, tr. dorée, \$35.00

- Les petits bollandistes, *vie des saints de l'Ancien et du Nouveau Testament*, des martyrs, des pères, des auteurs sacrés et ecclésiastiques, des vénérables et autres personnes mortes en odeur de sainteté, notices sur les Congrégations et les Ordres religieux, histoires des Reliques des Pèlerinages, des Dévotions populaires, des Monuments dus à la piété, depuis le commencement du monde jusqu'à aujourd'hui ; septième et définitive édition, la seule complète, renfermant un tiers de matières de plus que les précédentes (9e tirage). 17 vols grd in 8, sur beau papier vergé, contenant la matière de plus de 35 vol. in-8 ordinaire, \$25.50, reliés, \$34.00
- Vie des saints. 2 vol. in-4, rel. toile, tr. dorée,..... \$12.50
- Guérin (Paul) avocat à la cour d'appel de Lyon.—Le pouvoir temporel, étude sur la chute et sur le rétablissement de la Souveraineté territoriale du Pape. 1 vol. in-8 \$1.50
- Guers (chanoine E.)—Manuel oratoire des pasteurs des et prédicateurs contemporains, d'après Bourdaloue. 1 vol. petit in-8..... \$1.00
- Guide de l'âme (le) dans les voies de l'oraison ou méthode de l'oraison mentale. 1 vol. in-12..... \$0.50
- Guide du cœur (le) dans les pratiques de la piété chrétienne, traduit par l'abbé Eudes. 1 vol. in 18..... \$0.20
- Guillaume (abbé).—*A revu et continué* : Cours d'histoire ecclésiastique, par l'abbé P. S. Blanc. 4 vol. in-12..... \$4.00
- Guillemon (M. J. M.) P. S. S.—Clef des épîtres de Saint-Paul, analyse raisonnée. 2 vol. in-12..... \$1.25
- Guillermin (l'abbé J.)—Choix de discours et allocutions pour la retraite et le jour de la première communion. 1 vol. grd in-12..... \$0.38
- Choix de discours et allocutions sur la très Sainte-Vierge. 2 vol. grd in-12..... \$1.75
- Guillois (M. l'abbé)—Abrégé de l'explication historique, dogmatique, morale et liturgique du catéchisme ; 17e édition. 1 vol. in-12..... \$0.50
- Catéchisme. Explication historique, dogmatique, morale, liturgique et canonique du Catéchisme, avec les réponses aux objections tirées des sciences contre la Religion. 4 forts vol. in-12.....\$3.00, reliés, \$4.60
- Explication littérale et morale des épîtres et évangiles des dimanches et des fêtes de l'année, des fêtes de l'Avent et de tous les jours du carême, avec des notions liturgiques, où l'on expose la raison et les origines des cérémonies de l'Eglise catholique. 2 gros vol. in-12..... \$1.50